



Réunion du Conseil exécutif national
Vendredi 25 janvier 2019
Bureau national (salle de conférence 1967) 4^e étage
100, rue Queen, Ottawa (Ontario)

VERSION PROVISOIRE

Présences : G. Phillips (*président*), J. Atkins, C. Awada, N. Bois, A. Coles, H. Collins, H. Delnick, G. Kopytko, J. Lafontaine, C. Lonmo, F. Lord, K. Mansfield, A. Nemec, A. Picotte, S. Rehman, A. Trau, E. Venditti

Personnel : J. Courty, D. Cooper, C. Danik, O. Kahriz, K. Thériault, C. Vézina

Par téléconférence : N. Giannakoulis (*en avant-midi*), M. Stiermann (*en avant-midi*)

Absences excusées : O. Alarie

1. Ouverture de la séance

Le président Phillips déclare la séance officiellement ouverte à 9 h 06 et il confirme l'atteinte du quorum.

1.1 Examen de l'ordre du jour

On procède à un examen rapide de l'ordre du jour. En plus de déplacer quelques points de l'ordre du jour (*à savoir, le rétablissement du sous-comité des communications et les nouvelles règles de procédure du CEN*), le président demande la suppression du point 3e (Réunion prévue du sous-comité des RH) et l'ajout d'un nouveau point, « négociations collectives », dans la partie réservée aux points à examiner à huis clos. Personne ne s'oppose aux changements proposés.

Résolution d'adoption de l'ordre du jour, dans sa version amendée

Proposée par : K. Mansfield

Appuyée par : A. Trau

Abstention : (1)

Vote à main levée : *Ordre du jour adopté à l'unanimité.*

** À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. On signale par ailleurs que cette déclaration sera lue à toutes les activités et réunions de l'ACEP.*

1.2 Examen du procès-verbal de la réunion publique antérieure du CEN (30 novembre 2018)

On accorde cinq minutes aux membres du CEN pour l'examen du procès-verbal. Personne n'a de question ou de commentaire.

Résolution d'approbation du procès-verbal de la réunion publique du CEN du 30 novembre 2018, sans modification

Proposée par : K. Mansfield

Appuyée par : A. Picotte

Abstentions (1)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité.

2. Points de décision

a) Règles de procédure du CEN : La présence de ce point à l'ordre du jour s'explique par la volonté de réintroduire des limites de temps, compte tenu du nombre considérable de membres que compte l'actuel CEN. Afin que le bon déroulement des réunions soit préservé, le président établira un ensemble de règles de gouvernance qui auront pour effet de limiter le temps de parole à trois minutes et d'interdire à un administrateur de s'exprimer une deuxième fois sur une même question. Même s'il est prévu que le président dispose d'une certaine latitude pour permettre à tous les membres du CEN de prendre la parole, des mesures seront prises pour que l'horaire des réunions soit respecté et pour empêcher le bavardage inutile.

On suggère d'envisager de réduire le temps alloué à l'examen des rapports des comités en mettant ces rapports à la disposition des administrateurs avant la réunion lorsque cela est possible. On suggère aussi de mettre en place un mécanisme permettant de répondre aux observations formulées. Sur ce point, les membres du CEN sont invités à se référer à l'onglet 19 (« Rules at a Glance »), où sont énoncées les étapes à suivre, par exemple, pour faire un rappel au règlement, signaler son opposition relativement à une déclaration ou préciser une déclaration mal interprétée, etc.

b) Approbation de la section locale de l'ASFC : Comme on a appris récemment qu'aucune demande d'approbation n'avait été présentée, ce point est retiré de l'ordre du jour.

c) Politique sur les dons : La politique a déjà été présentée aux membres du CEN et cette nouvelle mouture tient compte des commentaires formulés par ces derniers à la fin des dernières réunions en date. Par ailleurs, une demande de don de 1000 \$ a été reçue du festival Gil's Hootenanny.

Résolution d'adoption de la Politique sur les dons, dans sa version actuelle

Proposée par : A. Nemeč
Appuyée par : K. Mansfield

Discussion : Dans leurs commentaires, certains membres ont écrit que le CEN devrait pouvoir se prononcer sur les causes qu'il convient de soutenir par un don, mais pas sur le montant de ce don; selon eux, cette décision devrait relever en définitive de la direction. En revanche, d'autres membres ont dit être d'avis que la détermination du montant d'un don était du ressort du CEN, qui doit pouvoir débattre de cette question afin d'empêcher que des dons excessifs soient faits à certaines causes ou que les sommes réservées aux dons soient entièrement consacrées à une initiative unique. Ainsi, tout don supérieur à 100 \$ devrait faire l'objet d'une discussion.

Abstentions (1)
l'unanimité.

Vote à main levée : résolution adoptée à

**En raison d'un imprévu, l'examen du point 2d (« Projet de nouveaux règlements ») est remis à une réunion ultérieure afin que le CEN dispose de suffisamment de temps pour en discuter. Dans l'intervalle, on demande la mise à l'écrit de la proposition de résolution pour permettre aux membres du CEN de l'examiner dans le détail avant la discussion.*

3. Mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CEN

- I. Rétablissement du sous-comité des communications :** La directrice des communications dit souhaiter le retour du sous-comité des communications, et la procédure de levée de la suspension temporaire est expliquée. La directrice émet l'hypothèse que le sous-comité pourrait jouer à l'égard de certaines initiatives un rôle consultatif débordant du cadre des communications (*par exemple, en ce qui a trait à la participation des membres, aux campagnes de défense d'intérêts et aux relations avec le gouvernement*) tout en s'appuyant sur le savoir collectif des membres pour veiller à ce que la vision de l'ACEP soit parfaitement alignée sur leurs besoins. En outre, le sous-comité des communications pourrait se réunir tous les trois mois pour proposer des lignes directrices (*p. ex. sur les médias sociaux*) et aider à la mobilisation des forces sur le terrain.

Résolution pour le rétablissement du Sous-comité des communications, assorti de l'obligation d'en définir le mandat et de présenter celui-ci à la réunion d'avril du CEN, ou de motiver tout défaut d'exécuter cette tâche dans le délai imparti

Proposée par : A. Nemeč
Appuyée par : A. Picotte

Discussion : Les membres font de nombreuses recommandations sur ce que pourrait comporter l'éventuel mandat du sous-comité des communications (élaboration de politiques, aide au développement du site Web, etc.) et sur la possibilité de fusion entre ce sous-comité et le sous-comité d'éducation, dont le

mandat comporte des similitudes. On s'entend dans l'ensemble sur la nécessité de veiller à ce que les attentes soient claires et les rôles, bien définis, puisqu'il ne s'agit pas d'un organe décisionnel. On rappelle également qu'en dépit des coûts que cette entreprise suppose, le rétablissement du sous-comité des communications entraînera vraisemblablement un allègement de la charge de travail du service des communications. S. Rehman et G. Kopytko se portent volontaires pour siéger au sous-comité des communications.

Abstentions (2)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité.

Mesure de suivi : On confie à K. Thériault la tâche de lancer aux membres un appel général à candidatures, en même temps que celui pour le CCR, d'ici à la fin de février. On demande aux membres du CEN de déclarer directement leur intention de siéger au sous-comité ou d'attendre l'appel à candidatures.

Mesure de suivi : J. Courty versera la liste de l'ensemble des comités dans le classeur de référence.

PAUSE-SANTÉ

- II. Lignes directrices relatives à la politique de confidentialité :** *On distribue aux membres du CEN une copie de la politique de confidentialité pour qu'ils l'examinent.* C. Vézina traite de l'évolution de la jurisprudence en matière de protection des renseignements confidentiels, d'après les travaux effectués par l'avocat junior de l'ACEP. Bien que la politique sur la confidentialité des TI ait été mise en place en décembre dernier, beaucoup de dirigeants de sections locales n'ont pas encore retourné d'exemplaire signé de cette politique, ce qui est une condition essentielle pour avoir accès aux listes de membres. Lorsque les lignes directrices auront été adoptées, un deuxième appel leur sera lancé dans l'espoir qu'ils réagissent en plus grand nombre. On recommande au passage que le CEN envisage de procéder très prochainement à une campagne auprès des cotisants RAND de façon à ce que le président puisse déterminer l'étendue que devrait avoir la participation du comité à ce stade-ci. On prie les membres du CEN d'envoyer leurs observations à C. Vézina au cours des deux prochaines semaines pour que soient examinées les recommandations sur un possible libellé.

(N. Giannakoulis se joint à la réunion en personne à 11 h 07.)

- III. Contribution à la Marche (Manif) des femmes :** K. Thériault donne un compte rendu de l'événement, qui a attiré un grand nombre de participants et reçu beaucoup d'attention de la part des médias et des politiques. Un rapport final sera publié sous peu. Un résumé est fait du soutien apporté par l'ACEP et des suites de l'événement. Dans l'ensemble, la Marche des femmes a produit des résultats positifs.

IV. Organisation de journées de réflexion pour le CEN : *On remarque que ce point de l'ordre du jour devrait plutôt s'intituler « Journées de réflexion pour la direction ».* Compte tenu de la croissance exponentielle qu'a connue l'ACEP et de sa volonté de mieux servir ses membres, le personnel de direction de l'ACEP participera à un séjour de réflexion les 6 et 7 février. Pendant ces deux jours, le bureau national maintiendra ses activités quotidiennes. Le séjour sera l'occasion de traiter de la structure de l'organisation, de la planification et du perfectionnement de la main-d'œuvre, de modernisation et de numérisation des opérations de l'ACEP, des contrôles et protocoles au sein de l'organisation, de l'examen des politiques internes, du budget et de la situation financière actuelle de l'organisation du point de vue de la direction et enfin, de l'évaluation des rôles et responsabilités. Ensuite, il y aura une présentation au sous-comité des RH, puis au Comité des finances. Pour conclure, le président rendra compte au CEN du résultat de toute décision de même que des questions nécessitant l'approbation du CEN.

(C. Awada se joint à la réunion à 11 h 26.)

La question déclenche de plus amples discussions sur la possibilité d'organiser de telles journées de réflexion pour le CEN afin de mettre les nouveaux membres au fait des dossiers et de galvaniser l'ensemble des énergies. La résolution suivante est proposée :

Résolution pour la constitution d'un sous-comité du CEN qui sera chargé d'étudier la possibilité d'organiser un séjour de réflexion pour le CEN pendant l'exercice en cours et de soumettre une proposition en ce sens à l'étude du CEN

Proposée par : S. Rehman

Appuyée par : A. Nemec

Abstentions (2)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité.

S. Rehman offre de diriger cette initiative et N. Giannakoulis, A. Trau et C. Awada se portent volontaires pour participer aux travaux de ce sous-comité spécial, ce qui est accepté par le CEN.

4. Points de discussion

4.1 Recours aux langues officielles à l'ACEP : Ce point est soulevé par l'un des membres à partir d'une tendance observée, à savoir que le traitement des affaires ne s'effectue pas toujours dans un cadre bilingue et qu'il n'est pas suffisamment fait appel aux services de traducteurs. Conformément au statut de l'ACEP en matière de langues officielles, l'Association est fortement encouragée à s'acquitter de son obligation de promouvoir un milieu de travail favorisant une égale utilisation des deux langues officielles en embauchant pour son Bureau national des candidats bilingues capables d'offrir des services aux membres dans la langue officielle de leur choix. La résolution suivante est proposée :

Sous réserve de l'invalidité constitutionnelle d'une telle mesure, il est résolu que le CEN demande au président de commander au directeur des politiques la rédaction d'une politique favorisant un usage égal des deux langues officielles au Bureau national de l'ACEP, notamment en ce qui concerne le recrutement.

Proposée par : N. Bois

Appuyée par : F. Lord

Discussion : Conscients que les pratiques d'embauche relèvent du pouvoir exclusif et discrétionnaire du président, les membres de l'ACEP débattent des avantages et des inconvénients liés à l'adoption d'une politique officielle. Bien que la plupart d'entre eux soient d'accord sur le principe avec la proposition de résolution, le choix de l'expression « égale utilisation » semble contestable et pourrait faire l'objet de recours d'e nature constitutionnelle. L'ACEP s'est engagée à réévaluer le budget consacré à la formation linguistique en interne afin d'accroître les possibilités de carrière du personnel.

L'amendement à l'amiable suivant est proposé : « [...] demande au président de confier au directeur des politiques le mandat de procéder à des recherches plus poussées au sujet d'une politique sur le bilinguisme afin qu'ils puissent déterminer s'il est contraire à la Constitution d'exiger qu'un candidat soit bilingue ». Le proposeur et le second acceptent l'amendement à l'amiable.

Abstentions (6)

Vote à main levée : résolution adoptée.

Mesure de suivi : C. Danik rédigera prochainement un projet de politique et le présentera au CEN, qui en examinera le texte et lui fera part de ses commentaires.

PAUSE DU DÎNER

(C. Lonmo quitte la réunion à 12 h 10.)

(M. Stiermann se joint à la réunion en personne à 13 h.)

5. Questions à aborder à huis clos

(Le point n° 5 de l'ordre du jour est examiné à huis clos.)

PAUSE-SANTÉ

(E. Venditti quitte la réunion à 14 h 41.)

6. Comptes rendus des comités

6.1 Comité des finances : On distribue aux membres du CEN les états financiers d'octobre et novembre 2018. Depuis la dernière réunion du CEN, le comité des finances s'est réuni à deux occasions pour entreprendre l'examen de la politique de placement et discuter du processus de planification budgétaire. On présente un aperçu de certains postes budgétaires. Le Comité des finances étudie la possibilité d'instaurer un nouveau calendrier

budgétaire. Selon ce nouveau calendrier, le budget soumis au vote à l'AGA porterait sur un exercice débutant en février de l'année suivante et désormais, un budget triennal sera déposé pour lancer le processus. De plus amples discussions auront lieu pour traiter des mesures de coordination avec le Comité des Statuts et des Règlements. De plus, comme on s'attend à ce que l'Association dégage un excédent important pour le présent exercice, le Comité des finances songe à augmenter les moyens en matière de vidéoconférence afin de permettre une participation accrue des membres de l'extérieur, etc. Enfin, l'Association effectue actuellement la transition vers un système plus puissant de présentation des résultats financiers qui permettra l'extraction de données d'un niveau plus détaillé et une plus grande personnalisation des rapports. Ce nouveau système devrait être lancé et accessible en externe à compter du 1^{er} mai, lors du prochain exercice.

Les membres du CEN sont invités à adresser leurs questions directement à N. Giannakoulis ou au Comité des finances.

6.2 Sous-comité des RH : Hier, le sous-comité des RH et la conseillère juridique ont tenu une réunion pour terminer la rédaction de son mandat, dont le texte sera présenté au CEN pour approbation à la réunion de février. Par ailleurs, le sous-comité lancera sous peu un appel à candidatures afin de recruter deux nouveaux membres du CEN.

(N. Giannakoulis quitte la réunion à 15 h 58.)

6.3 Comité des Statuts et Règlements : Le Comité des statuts et Règlements s'est réuni en décembre et se réunira à nouveau cette semaine pour examiner les commentaires soumis par les membres du CEN au sujet du processus projeté dans le cadre du Règlement n° 5. Le CSR a aussi reçu le mandat de formuler des dispositions prévoyant des pouvoirs disciplinaires extraordinaires exerçables en cas d'urgence : la rédaction de ces dispositions est sur le point d'être achevée. Avant de décider si les employés du DBP devraient être représentés au sein du CEN, le CSR poursuivra les discussions dans le but d'arrêter, dans un premier temps, la composition du Conseil qui permettrait de parvenir à un juste équilibre entre représentation et efficacité. L'énoncé du mandat sera prêt à être soumis au CEN pour approbation à la prochaine réunion. Enfin, on informe les membres du CEN que les modifications aux Statuts ou aux Règlements qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les élections doivent être examinées sans attendre pour qu'une résolution en ce sens puisse être adoptée en vue de la prochaine AGA.

Discussion : S'agissant de position du président, il est recommandé de confier au Comité des Statuts et des Règlements la tâche d'étudier un nouveau mode de scrutin/système électoral (*scrutin majoritaire avec formule d'élimination*) qui a fait ses preuves parmi les autres organisations syndicales. Abstraction faite des deux abstentions, d'après les résultats du vote à main levée, les membres du CEN sont unanimement favorables à l'exploration de cette voie.

(H. Collins quitte la réunion à 16 h 05.)

6.4 Comité des candidatures et des résolutions : Il n’y a rien à signaler pour le moment.

(J. Atkins quitte la réunion à 16 h 08.)

7. Rapports

7.1 Rapport du président : En sa qualité de membre du Comité consultatif du président et directeur général du Bureau de la traduction, le président de l’ACEP a assisté hier à la première réunion du comité. Les discussions ont porté principalement sur l’avenir du Bureau de la traduction. Étaient présents à la réunion des représentants de l’AFPC, des universités et des sous-ministres. Tous, sans exception, ont manifesté la volonté de soutenir et promouvoir le Bureau. Le président livrera un compte rendu plus complet de la réunion dès qu’il en aura reçu le procès-verbal.

Bien qu’il ait été incapable d’assister à la dernière réunion du Comité du système de ressources humaines et de paye de prochaine génération, le président signale que des discussions se poursuivent sur la possibilité d’adopter un logiciel de gestion des RH et de la paye de type SaaS (Software as a Service), basé sur l’infonuagique. Aucun diagnostic n’a encore été posé en matière d’infrastructure, mais diverses collectivités seront consultées pour discuter de faisabilité et s’assurer de la mise en œuvre de mesures de sécurité de premier ordre.

A. Picotte signale au passage que le Comité consultatif sur le Milieu de travail 2.0 a convoqué une réunion extraordinaire la semaine dernière. On y a appris que l’initiative de transformation de la fonction publique et du Bureau de la traduction avait été lancée l’an dernier, sans en informer les syndicats. Même s’il s’agit vraisemblablement de mesures favorables, les syndicats ont manifesté leur mécontentement quant au fait qu’on avait négligé de les en informer au préalable.

7.2 Rapport de la vice-présidence : Il n’y a rien à signaler pour le moment.

7.3 Rapport de la Direction des services professionnels : C. Vézina communique les dernières nouvelles du côté des relations de travail. Les dossiers évoluent lentement et les ART sont très occupés. Il cite à titre d’exemple les problèmes récurrents que doivent régler les ART à propos de Phénix en plus des nombreuses plaintes de harcèlement, en particulier à la GRC, et des allégations de violence dans les lieux de travail. On compte organiser une autre séance de formation dans les mois à venir pour donner aux nouveaux membres du CEN la possibilité d’en savoir plus sur la question. S’agissant de dotation, il faudra trouver des remplaçants pour deux postes d’ART et un poste d’agent de recherche, dont les titulaires actuels s’apprêtent à partir à congé au cours des prochains mois. La semaine dernière, un des ART a présenté un grief de principe au SMA relativement à Phénix. Si ce grief est rejeté, l’affaire sera alors renvoyée devant un arbitre.

7.4 Rapport de la Direction des politiques : La Direction s’est récemment adjoint les services d’une nouvelle employée dont les champs d’intérêt comprennent à la

fois la recherche et les relations de travail. Pour l'heure, C. Danik lui offre un encadrement afin de l'amener à se familiariser avec la négociation et les conventions collectives. On mettra d'abord l'accent sur les aspects liés aux négociations collectives, pour ensuite s'intéresser progressivement aux relations de travail en vue de l'application et de la défense efficaces des conventions collectives.

7.5 Rapport de la conseillère juridique : D. Cooper a beaucoup travaillé, dernièrement, sur les enjeux intéressant le Comité des Statuts et Règlements et le sous-comité des RH. Les négociations portant sur le régime de soins de santé continuent d'occuper une bonne partie de son temps. On attend avec impatience le rapport de l'Administration du RSSFP présentant les données de références à l'échelle du pays. Le dépôt du rapport devrait avoir lieu lundi matin.

7.6 Rapport de la Direction des communications : K. Thériault traite essentiellement des activités de communication qui ont suivi l'AGA, de l'actualisation du site Web et de la participation des médias. Le premier bulletin distribué par courriel, qui contenait principalement un résumé des résultats de l'AGA, a été envoyé. Il a reçu un écho favorable auprès du personnel et des membres. Le pourcentage des destinataires qui ont ouvert le message a été supérieur à la moyenne (*il a été de 27 % chez les lecteurs anglophones et de 23 % chez les lecteurs francophones*). Nous continuerons de surveiller ce taux pour continuer de nous améliorer en tirant les leçons qui s'imposent de nos expériences et des commentaires reçus. Dès la semaine prochaine, le service des communications se mettra à la recherche d'un cabinet de conception Web, dans le but de procéder à une vaste consultation auprès de tous les employés de l'ACEP pour recueillir des idées de concepts et d'organisation. Le processus de consultation devrait durer entre 6 et 8 mois. Toutefois, l'objectif est de procéder si possible à un lancement au même moment que la tenue de la prochaine AGA. Sur la scène médiatique, les activités courantes de l'ACEP ont reçu passablement d'attention de la part de divers organes d'information, ce qui a généré plusieurs demandes de renseignements. Des lignes directrices claires seront bientôt rédigées pour bien encadrer les stratégies médiatiques.

Commentaires : Si on fait exception des quelques difficultés mineures d'ordre logistique, les commentaires faits par les membres du CEN révèlent qu'ils sont satisfaits, dans l'ensemble, des résultats de l'AGS, notamment en ce qui concerne le taux de participation impressionnant et la présence des présidents des trois autres syndicats. On félicite la directrice des communications pour les efforts inlassables qu'elle a déployés malgré la maladie.

8. Levée de la séance

Résolution de levée de la séance du CEN

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : K. Mansfield

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité.

La séance est levée vers 16 h 59, HAE.

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 25 janvier 2019.

APPROUVÉ PAR :

Président du CEN

Date